

(19)



(11)

EP 1 800 569 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
27.06.2007 Bulletin 2007/26

(51) Int Cl.:
A47G 9/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06292031.9**

(22) Date de dépôt: **22.12.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **GIRARD, Edouard**
94500 Champigny sur Marne (FR)

(72) Inventeur: **GIRARD, Edouard**
94500 Champigny sur Marne (FR)

(74) Mandataire: **Breese Derambure Majerowicz**
38, avenue de l'Opéra
75002 Paris (FR)

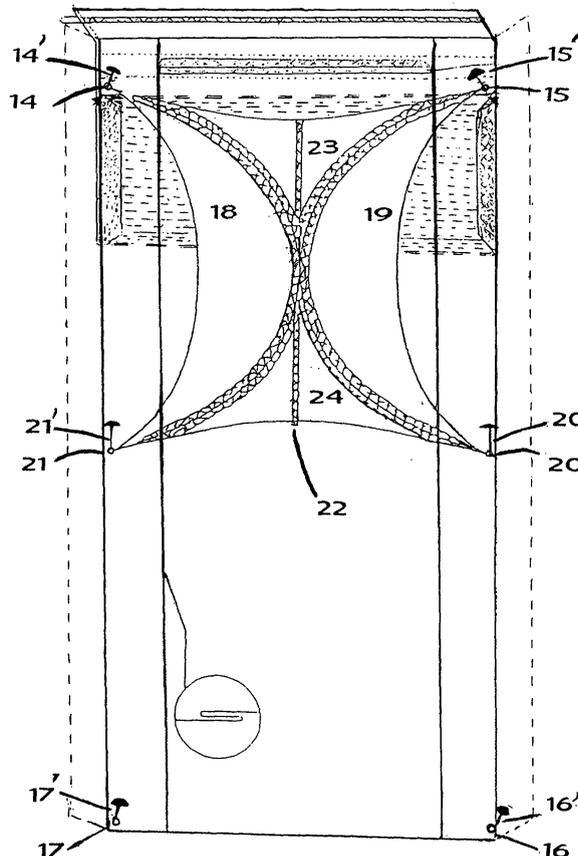
(30) Priorité: **23.12.2005 FR 0513239**
30.05.2006 FR 0604805

(54) **Tapis de plage pour l'exposition des baigneurs au soleil**

(57) Dispositif de plage pour permettre aux baigneurs de s'allonger confortablement sur le sol en se protégeant facultativement la tête du soleil, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un tapis de sol en plastique souple, incorporant un traversin repose tête (3), un cha-

piteau de protection du soleil (18,19) et des plis de maintien de la serviette sur les cotés, et à la tête du tapis, avec des oeilletons de fixation (14,15,16,17) de la serviette au sol par des piquets (14',15',16',17') de préférence en polycarbonate.

FIG 2



EP 1 800 569 A1

Description

[0001] L'invention concerne les tapis de plage pour l'exposition des baigneurs au soleil ou plus généralement pour permettre aux baigneurs de s'allonger sur le sable ou sur le sol de la plage.

[0002] Dans ce domaine, il existe les nattes végétales, très répandues et, en plus confortable, les matelas sur lits de camps loués par les plagistes.

[0003] Pour un prix de revient modique, l'invention apporte un confort appréciable pour tous les autres baigneurs, elle permet de maintenir la serviette de bain étendue sur toute sa longueur de la tête aux pieds, en la protégeant du sable, des souillures de la plage et des envols par le vent. Elle est encore remarquable parce qu'elle comporte d'autres éléments de confort incorporés :

- un repose tête en forme de traversin, garni de mousse expansée ou d'une alvéole gonflable ;
- un chapiteau pour protéger du soleil la tête du baigneur, le tout se positionnant ou se retirant de la plage, en un temps record par la structure du tapis conçue à cet effet ;
- des rabats pris dans la largeur du tapis et sur toute sa longueur qui s'ouvrent de chaque côté du tapis, et à la tête du tapis pour placer et maintenir la serviette en la protégeant, ces rabats pouvant comporter des poches de rangement dissimulées.
- des systèmes de blocage de la serviette, à la tête et sur les côtés,
- des options de confort, incorporées telles que des garnitures de mousse expansée, sous forme de tapis à l'intérieur du tapis de plage, facilement repliables par plusieurs sections reliées entre elles.

Fig 1, vue de dessus, le tapis de plage terminé version simplifiée, sans ses protections contre le soleil, comporte :

- une pièce en plastique souple (P), d'environ 1.80m sur 0.90m de large, de préférence en polyamide pour une meilleure résistance, et de dimension suffisante pour qu'une personne puisse s'y allonger.

[0004] Dans un mode de réalisation préférentiel, la partie C et celles comprises entre (D) et (E) sont doublées pour permettre plus facilement par le jeu de piqûres ou de soudures, de réaliser les passants destinés à recevoir le traversin (3) et la barre mâle (7) Le haut du tapis de plage se replie sur lui même depuis (C) jusqu'en (D) et (E) pour se doubler et former avec les coutures (1) et (2) un passant compris entre (D) et (E) ; passant qui reçoit le traversin, (3) et peut servir de traversin ou d'oreiller gonflable en remplaçant les coutures par des soudures, pour créer l'alvéole gonflable.

[0005] La partie doublée (C) dans le haut du tapis de plage, comporte également un passant plus petit (4)

compris entre les piqûres (5) et (6) passant qui renferme l'élément mâle (7) pour le blocage de la serviette de bain. Cet élément mâle (7) de préférence en bois rond pour mieux s'adapter à l'élément femelle (8) se situe à l'intérieur du plastique du tapis de plage pour ne pas gêner le glissement de la serviette de bain sous les rabats latéraux (A) et (B), de manière à pouvoir l'étendre et la positionner en deçà de l'élément femelle (8), et permettre son maintien à la tête du tapis en la bloquant entre les éléments mâle (7) et femelle (8) qui se resserrent par enclenchement du système de serrage (9) et (10) lequel peut être en métal par simple fermeture d'une rotule, ou par blocage d'un ressort, être en caoutchouc ou par tout autre matériau à mémoire.

- des rabats du tapis d'environ 15cm repliés sur ses cotés en (A) et (B) et à sa tête en (C) ; sont destinés à retenir et enfermer dans leurs plis, la serviette de bain.

[0006] Les rabats latéraux du tapis de plage, doublés pour plus de consistance à leur maintien à plat, comportent dissimulées à l'intérieur de leur double paroi, plusieurs poches sécurisées (S1)-(S2) par une fermeture éclair avec éventuellement un mini cadenas, poches pouvant loger à l'abri des regards, les clés, les cigarettes, l'argent, la montre et divers objets de valeur.

[0007] Pour plus de confort pour l'utilisateur, un tapis molletonné de préférence en mousse expansée de 5mm d'épaisseur, composé des éléments (F)(G)(H)(I) reliés entre eux par les plis (11)(12)(13) permet de replier facilement le tapis. Il est inclus au tapis de plage à la suite du traversin (3).

[0008] Le tapis de plage une fois déplié sur toute sa longueur avec la serviette bloquée à sa tête par le dispositif mâle (7) et femelle (8), et maintenue sur les cotés par les rabats (A) et (B) qui peuvent être encore renforcés par des ajouts adhérents à ceux ci, soit par des bandes auto agrippant, des pressions ou des pinces, permet au baigneur de pouvoir utiliser mainte fois son tapis de plage qui reste toujours tendu par des piquets (14')(15')(16')(17'), positionnés à chaque coin du tapis, et fixés au sol au travers des oeillets du tapis (14)(15)(16)(17), prévus à cet effet.

[0009] Le tapis de plage solutionne aussi les problèmes de gêne partielle du soleil, par des chapiteaux de protection ; exemple :

Fig 2, dans une première version, le chapiteau comporte une structure composée de deux demi-cercles (18)(19). Chaque extrémité des deux demi-cercles est fixée au sol par des piquets (14')(15')(20')(21') qui s'enfoncent dans le sol au travers des oeillets correspondants (14)(15)(20)(21), fixés au tapis. Les deux demi-cercles (18)(19) sont reliés à leur sommet sur environ 10 cm, par une fermeture éclair (22) intercalée entre eux. Les arceaux de tissu qui recouvrent l'intérieur des demi-cercles, sont également

fixés entre eux et la fermeture éclair, par couture ou par boutons pression ou encore par soudure. La fermeture éclair se prolonge de façon tangentielle de part et d'autre de la zone de jointure des deux sommets des demi-cercles. La longueur de la fermeture éclair correspond globalement au diamètre de chaque demi-cercle, elle est aussi reliée à chaque demi-cercle par deux arcs de tissu qui complètent la protection des espaces laissés libres par le tissu des deux cercles (18)(19).

Fig 2, la structure demi circulaire qui compose le chapiteau est réalisée par des fils de métal ou des joncs en fibres de verre avec mémoire qui exercent une tension permanente sur le tissu ; toujours Fig 2, dans une version préférentielle, les tissus de protection des arcs de cercle (18)(19) sont échancrés et comportent les deux rajouts triangulaires (23)et(24) qui font écran au soleil dans les espaces laissés libres par les tissus des demi cercles (18) et (19).

[0010] Dans les trois versions du chapiteau Fig 2-Fig 3- Fig 4, les tissus (18)(18') et (19) 19') sont reliés à leur sommet à la fermeture éclair (22) pour ne plus former qu'un seul tenant le jeu de la fermeture éclair (22), permet d'ouvrir et d'orienter la protection solaire.

[0011] Pour un même tapis de sol, les figures 1-2-3-4-5 représentent les versions non limitatives de sa réalisation.

Fig 3 et 4 dans d'autres versions, les chapiteaux sont réalisés à partir d'une structure circulaire utilisant les mêmes matériaux à mémoire. Dans chacune des deux versions, les surfaces des cercles (18') et (19') sont soit entièrement recouvertes des tissus de protection Fig 3 soit échancrées Fig 4, ils sont également complétés des rajouts triangulaires (23') et (24').

[0012] Les différents chapiteaux qui protègent la tête du baigneur du soleil, sont fixés au sol par des piquets de préférence en polycarbonate (14')(15')(20')(21') reliés au tapis qui s'enfoncent dans le sol au travers d'oeillets correspondants (14)(15)(20)(21).

Fig 5, dans une quatrième version , d'un pare soleil plus léger (28) le pare soleil est réalisé dans un simple matériau rectangulaire, de préférence en plastique teinté, et anti-U.V il est maintenu en position au dessus des yeux de l'utilisateur, soit par deux gaines flexibles (26) et (27) à structures auto bloquantes , soit par des tubes cintrés ; qui sont fixées au sol par les piquets (14') et (15') au travers des oeillets correspondants (14) et (15). Les extrémités des gaines ou des tubes se terminent de préférence par un fil en acier, qui se glisse à l'intérieur des piquets (14') et (15') dont un évidemment, a été prévu pour le retenir suffisamment. Facultativement, une pince (25) fixée au pare soleil, permet d'y accrocher une revue pour

faciliter la lecture du baigneur.

[0013] Le dispositif selon l'invention concerne plus particulièrement l'industrie des articles de plage.

Revendications

1. Dispositif de plage pour permettre aux baigneurs de s'allonger confortablement sur le sol en se protégeant facultativement la tête du soleil, **caractérisé en ce qu'**il est constitué d'un tapis de sol en plastique souple, incorporant un traversin repose tête, un chapiteau de protection du soleil et des plis de maintien de la serviette sur les cotés, et à la tête du tapis, avec des oeillets de fixation de la serviette au sol par des piquets de préférence en polycarbonate.
2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le tapis de sol comporte un chapiteau orientable garni de tissu pour la protection du soleil, il est constitué de deux armatures flexibles circulaires ou demi circulaires et d'une fermeture éclair qui les unis.
3. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce qu'**un passant obtenu par piqûres transversales du tapis incorpore un traversin, de préférence en mousse expansée et permet en remplaçant les piqûres par des soudures, d'obtenir une alvéole gonflable et dégonflable pour servir de traversin.
4. Dispositif selon les revendications 1 **caractérisé en ce que** les replis qui entourent le tapis de sol sur ses deux cotés, et à sa tête retiennent la serviette et peuvent encore être renforcés par l'incorporation de pinces.
5. Dispositif selon les revendications 1 et 4 **caractérisé en ce que** les rabats latéraux (A) et (B) du tapis de plage, comportent à l'intérieur de leur plis, plusieurs poches de rangements, dissimulées aux regards et sécurisées par des fermetures éclair pouvant comporter des mini cadenas.
6. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce qu'**à l'intérieur du tapis de plage, un tapis en mousse expansée complète le confort du tapis de plage.
7. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le tapis de plage est constitué d'une seule pièce, doublée dans sa partie supérieure pour qu'en se retournant sur elle même, elle permet par des piqûres transversales (1)(2) et (5)(6) de réaliser les passants du traversin (3) et celui du dispositif de blocage mâle (7) de la serviette.
8. Dispositif selon les revendications 1 et 3 **caractérisé**

en ce que le tapis de plage comporte un pare soleil (28) de préférence en plastique, anti-U.V, qui contient facultativement une pince (25) pour la suspension d'une revue.

5

9. Dispositif selon les revendications 1 et 2 **caractérisé en ce que** le tapis de plage comporte à sa tête, les éléments de blocage (7) et (8) de la serviette, blocage qui se réalise par l'élément mâle (7) qui est une barre de préférence en bois ronde.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG 1

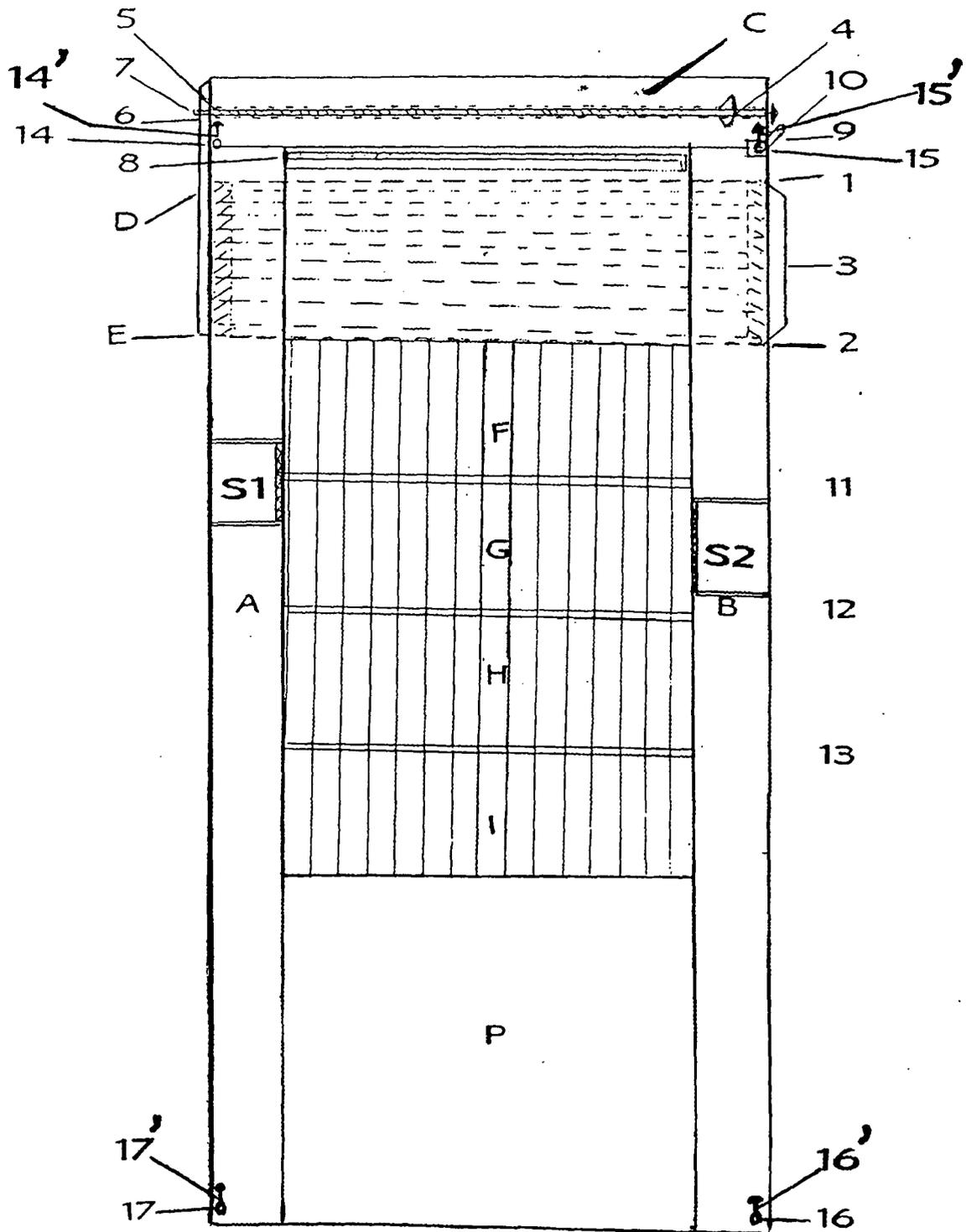


FIG 2

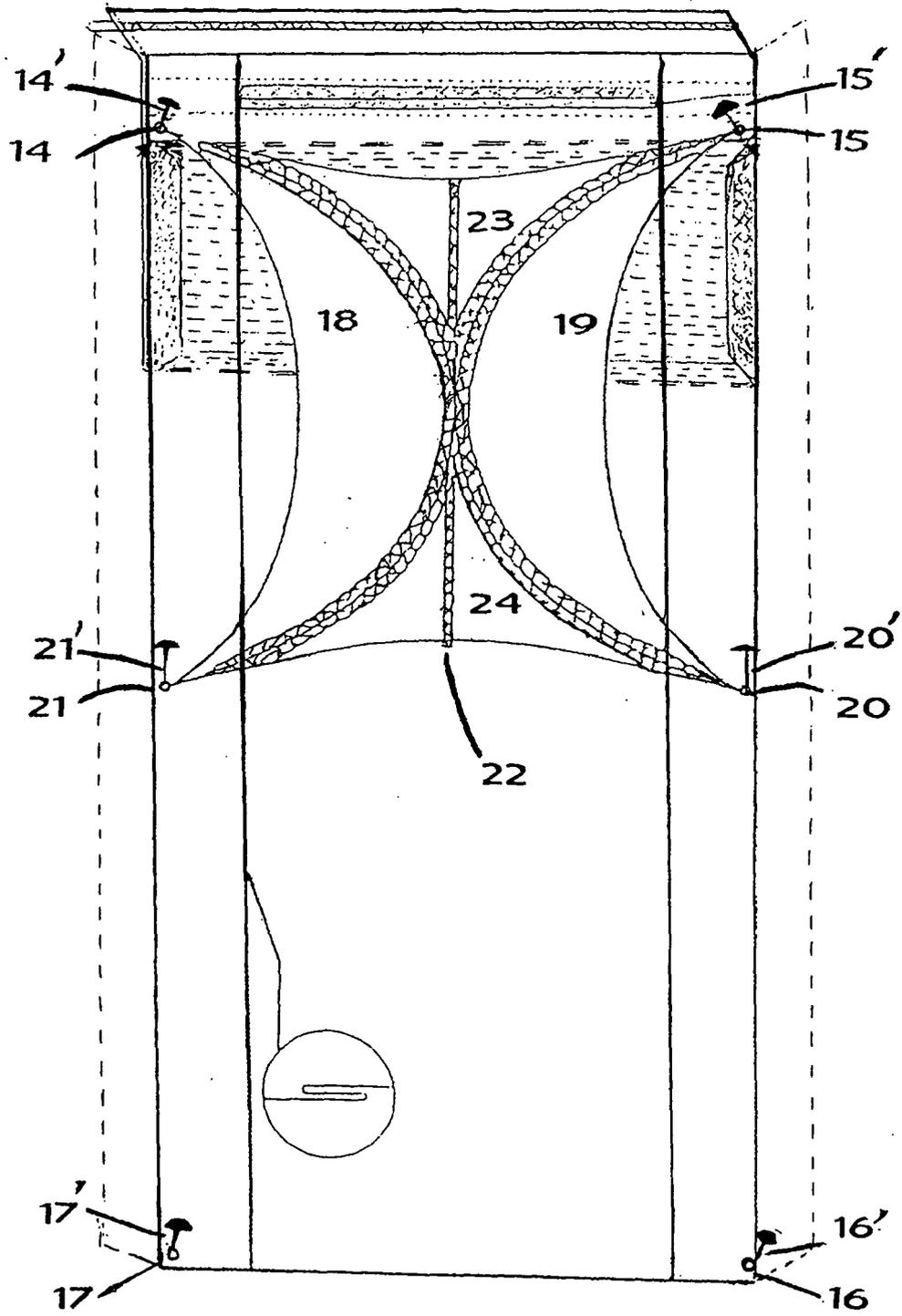


FIG 3

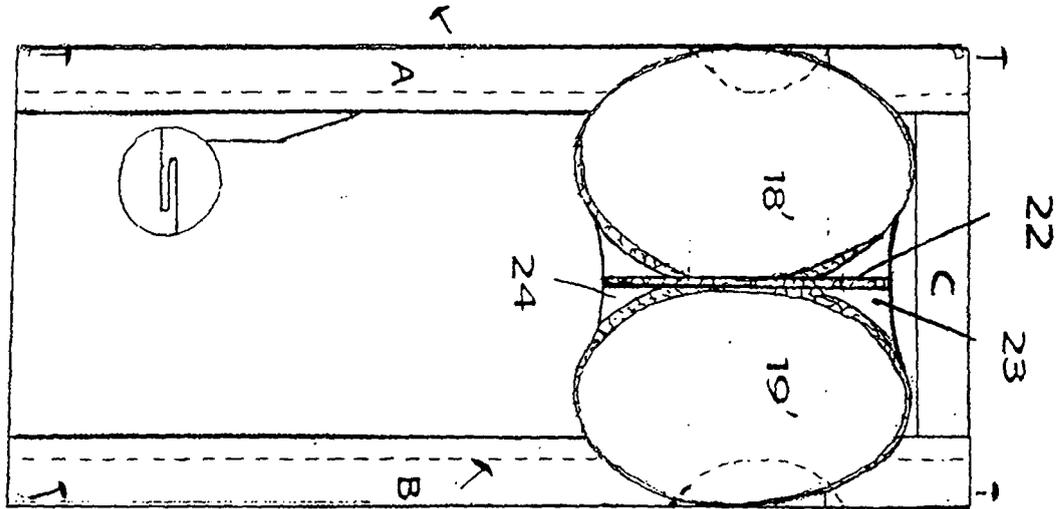


FIG 4

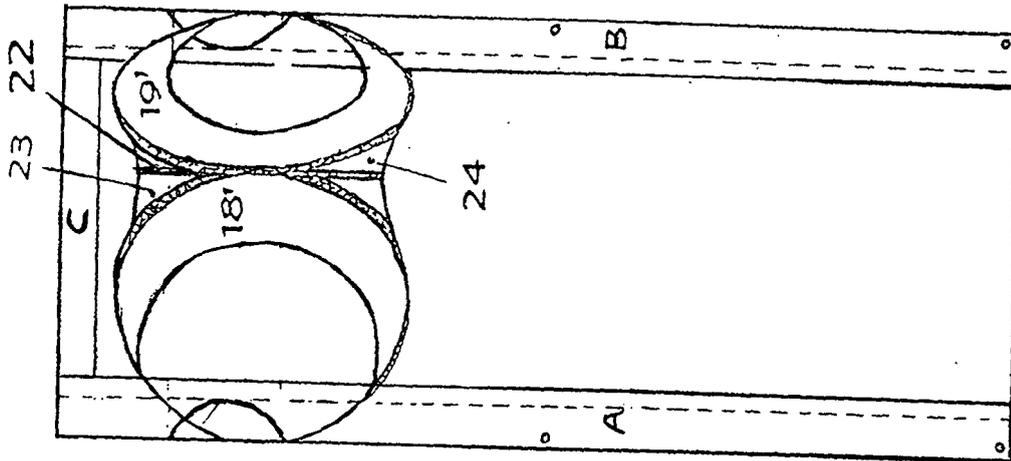
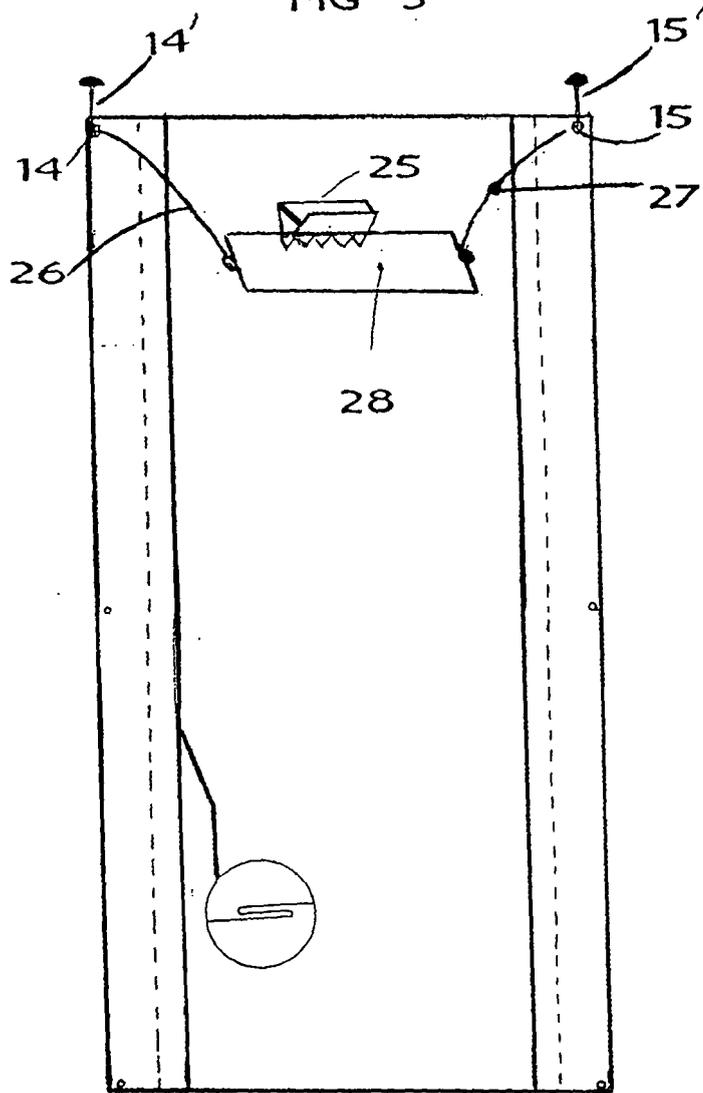


FIG 5





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	FR 2 829 676 A1 (GESTRA GROUPE D ETUDES SPECIFI [FR]) 21 mars 2003 (2003-03-21) * page 2, ligne 17 - ligne 21; figures * -----	1,3,5-9	INV. A47G9/06
Y	US 5 690 134 A (MCCAULEY WILLIAM E [US]) 25 novembre 1997 (1997-11-25) * le document en entier * -----	1,3,5-9	
A	FR 2 839 632 A (CHAUSSINAND DIDIER [FR]) 21 novembre 2003 (2003-11-21) * le document en entier * -----	1	
A	FR 2 869 777 A (REES LAURENT [FR]) 11 novembre 2005 (2005-11-11) * page 1, ligne 33 - page 2, ligne 12; figure * -----	1	
A	US 2005/125894 A1 (BANDAK SAMI [US]) 16 juin 2005 (2005-06-16) * phrase 7 - phrase 16; figures * -----	1	
A	US 2004/088789 A1 (MITCHELL JAMES A [US]) 13 mai 2004 (2004-05-13) * abrégé; figures * -----	1,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47G A47C
6 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 8 mai 2007	Examineur Schölvinck, Thérèse
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 2031

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-05-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2829676	A1	21-03-2003	AUCUN	
US 5690134	A	25-11-1997	AUCUN	
FR 2839632	A	21-11-2003	AUCUN	
FR 2869777	A	11-11-2005	AUCUN	
US 2005125894	A1	16-06-2005	AUCUN	
US 2004088789	A1	13-05-2004	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82